

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IF-TFB-10-180-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 16/06/2020

**IF - Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonérations de logements
à vocation de développement durable**

Positionnement du document dans le plan :

IF - Impôts fonciers

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Titre 1 : Champ d'application et territorialité

Chapitre 18 : Exonération des logements à vocation de développement durable

1

La présente section porte sur les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à vocation de développement durable.

10

Les exonérations suivantes sont commentées dans la présente section :

- exonération en faveur des logements économes en énergie (sous-section 1, [BOI-IF-TFB-180-10](#)) ;
- exonération de longue durée en faveur des logements sociaux financés au moyen des prêts aidés par l'État (sous-section 2, [BOI-IF-TFB-180-20](#)) .